

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.



## **BIOCORP annonce le lancement d'une augmentation de capital par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant cible d'environ 4 M€**

**Issoire, le 18 novembre 2020, à 17h45 CEST – BIOCORP (FR0012788065 – ALCOR / Éligible PEA PME) (la « Société »)**, société française spécialisée dans la conception, le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, conformément à la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 15 mai 2020 et à la mise en œuvre de cette résolution par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion en date du 18 novembre 2020 (l'« Offre »). L'Offre d'un montant cible d'environ 4 M€ sera en tout état de cause limité à 20% du nombre d'actions de la Société actuellement admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Le nombre d'actions, le montant levé et la dilution seront indiqués dans le communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre.

### **RAISONS DE L'OFFRE**

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital devraient permettre à BIOCORP de :

- Renforcer ses capitaux propres afin de leur permettre d'être positifs au 31 décembre 2020 (pour rappel, les capitaux propres de la Société au 30 juin 2020 étaient de - 746 762 €) ;
- Répondre à la forte demande de Mallya en augmentant sa capacité de production et sa commercialisation ainsi que la gestion de son cycle de vie ;
- Accélérer le développement de nouveaux projets innovants sur de nouveaux marchés.

### **MODALITES DE L'OFFRE**

Le produit brut de l'Offre devrait être d'un montant cible d'environ 4 M€.

L'Offre sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société, sur le fondement de l'article L. 225-136 du code de commerce, auprès d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017, tel que visé au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, conformément à la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 15 mai 2020, aux décisions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 novembre 2020 et aux décisions qui seront prises par le Directeur Général ce jour.

L'Offre s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres en France et hors de France, à l'issue de laquelle seront déterminés le prix et le nombre des actions nouvelles à émettre. Le nombre final d'actions nouvelles ainsi émises sera décidé par le Directeur Général de la Société

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 novembre 2020, en vertu et dans les limites de la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 15 mai 2020.

La procédure de construction accélérée du livre d'ordres sera initiée immédiatement et devrait se clore dès que possible le 18 novembre 2020, sous réserve de toute prorogation. La Société annoncera les résultats de l'Offre, la dilution et la nouvelle répartition du capital dès que possible après la clôture du livre d'ordres, par voie de communiqué de presse.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le même code ISIN FR0012788065 – ALCOR.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 23 novembre 2020.

En application des dispositions de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers ("AMF").

L'Offre est dirigée par Stifel Bank Europe AG, agissant en qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

BIOCORP est accompagnée par Fieldfisher sur les aspects juridiques de l'Offre.

## **FACTEURS DE RISQUES**

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés en section 3.6 et suivante du rapport financier semestriel 2020 et en section 3.6 du rapport financier annuel 2019, disponibles sans frais sur le site internet de la Société (<https://biocorpsys.com/investisseurs/informations-reglementees/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans ledit rapport financier semestriel 2020 sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Offre suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

## À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente dès 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes. La société compte 57 collaborateurs. BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR). Plus d'infos sur [www.biocorpsys.com](http://www.biocorpsys.com). Suivez-nous sur Twitter [@BIOCORPSystems](https://twitter.com/BIOCORPSystems)

## CONTACTS BIOCORP

Jacques Gardette

Président du Conseil d'administration  
[investisseurs@biocorp.fr](mailto:investisseurs@biocorp.fr)

Éric Dessertenne  
Directeur Général

Sylvaine Dessard

Directrice Marketing & Communication  
[rp@biocorp.fr](mailto:rp@biocorp.fr)  
+ 33 (0)6 88 69 72 85

## CONTACTS ULYSSE COMMUNICATION

Bruno Arabian

[barabian@ulyссе-communication.com](mailto:barabian@ulyссе-communication.com)  
+33 (0)6 87 88 46 26

Nicolas Daniels

[ndaniels@ulyссе-communication.com](mailto:ndaniels@ulyссе-communication.com)  
+33 (0)6 63 66 59 22

## CONTACTS STIFEL BANK EUROPE AG

Cédric Danon

[cedric.danon@stifel.com](mailto:cedric.danon@stifel.com)  
+33 (0)1 70 98 39 55

Steve Levy

[steve.levy@stifel.com](mailto:steve.levy@stifel.com)  
+33 (0)1 70 89 38 91



## AVERTISSEMENT

*Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société BIOCORP dans un quelconque pays.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).*

*Dans les États membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » en sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société BIOCORP ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société BIOCORP n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. BIOCORP n'a*

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

*pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.*

*S'agissant du Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.*

*Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de BIOCORP ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par BIOCORP. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. BIOCORP ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.*